

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n° 27, et grande
rue Mercière, n° 32, au 2^e.

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de
P. Justin, place de la Bourse,
n° 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 30 octobre.

Le ministère a des succès : le *Réformateur* expire sous les amendes ; la *Nouvelle Minerve* et le *Charivari* sont condamnés ; la *Quotidienne* est sous le coup d'un nouveau procès ; au moment où notre correspondance partait de Paris, la cour d'assises était en train de juger M. Cauchois-Lemaire, gérant du *Bon Sens*, prévenu d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement. Nous ne connaissons pas encore le verdict du jury ; mais c'est déjà un grand pas de fait par les doctrinaires d'avoir osé mettre en accusation un homme comme M. Cauchois-Lemaire, qui n'a jamais nié ses principes favorables à la monarchie constitutionnelle.

Ce procès marque une nouvelle ère dans le système qui nous enlace. Il est le résultat le plus direct qu'aient eu jusqu'ici les lois d'intimidation.

Le *Réformateur* succombe ; la plume de M. Raspail est momentanément triste, mais nous espérons que la joie des vainqueurs sera courte ; c'est plutôt une interruption qu'une cessation définitive qui atteint le journal patriote. Les amendes et la prison n'ont pu rien contre lui. Il cède aujourd'hui parce qu'il n'a pu trouver à mettre au bas de sa page la signature d'un gérant. N'est-ce pas une législation bien adroite que celle qui tue une entreprise patriotique, faute d'une formalité que le moindre accident peut rendre impossible à remplir ?

Nous apprenons que ces jours passés a eu lieu, sur la place de la Croix-Rousse, la vente, au profit du fisc, du mobilier d'un ouvrier en soie. C'en était assez pour mettre la police en émoi. Trois commissaires s'y trouvaient en personne. Dans la crainte de quelque manifestation publique on avait requis, au premier signal, l'assistance d'un piquet de cent hommes. Mais heureusement ces mesures de précaution ont été inutiles, et tout s'est passé fort paisiblement. La foule est restée silencieuse et n'a pas manifesté la moindre envie de faire une émeute. Les assistants se sont bornés à restituer au pauvre propriétaire qu'on allait déposséder, au nom de la loi, tous les meubles saisis.

Une voix mettait l'enclume, et l'huissier avait beau employer son éloquence, personne ne faisait mine de surenchérir. Ainsi une commode a été vendue trois sous ; toute la vaisselle cinq sous, et le reste en proportion. Une seule fois, un passant, frappé de l'étrangeté des mises, porta d'un seul coup un meuble à trois francs ; deux mots d'explication lui eurent bientôt appris de quoi il s'agissait, on surenchérit sa mise d'un sou, et force fut au commissaire-priseur de l'adjudger à ce prix. A la fin, le pauvre ouvrier s'est retrouvé, pour une somme tout-à-fait minime, en possession de son mobilier.

(Réparateur.)

Le *Réformateur* cesse de paraître. Dans une note adressée à nos amis et à nos ennemis MM. Raspail et Kersausie font leurs adieux au public, en attendant des temps meilleurs.

Le *Réformateur* succombe sous le faix des amendes qu'il a encourues depuis les lois d'intimidation. Il a payé en amendes, depuis sa création, un peu plus que n'a dû lui coûter en 15 mois la publication de son journal.

Le *Journal de Paris* nous fait savoir que M. Vigier-sur-Seine a porté une plainte en diffamation contre la *Quotidienne* qui n'avait pas encore inséré la lettre de l'amphytrion de Grandvaux. Cette insertion a eu lieu ce matin, de telle sorte que nous ne savons pas encore si cet acte de condescendance aura suffi pour apaiser la bile de M. Vigier, ou s'il donnera suite à l'action judiciaire par lui commencée.

Le *Journal des Débats* annonçait qu'un man lat d'amener avait été lancé contre le général Latapi ; le *Moniteur du Commerce* prétend qu'il a été arrêté.

D'un autre côté, les journaux légitimistes continuent à nier que le général Latapi ait jamais fait partie de l'armée de don Carlos ; nous ne savons donc à quoi nous en tenir sur le compte de cet homme chez lequel tout est inexplicable.

M. Sarrans s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises. Puisse la cour suprême faire pour M. Sarrans ce qu'elle a fait dernièrement pour M. Raspail dans son affaire contre M. Zangiacomi !

M. Guizot, qui se montre si jaloux de son propre honneur, ne veut pas permettre à ses employés de venger le leur. Il a destitué de ses fonctions et traduit devant le conseil de l'Université un jeune homme de vingt ans, professeur de mathématiques au collège de Vannes, qui n'avait commis d'autre crime que celui de se battre en duel avec un homme

qui l'avait outragé. M. Guizot veut sans doute se mettre dans la nécessité de n'employer que des prêtres comme professeurs ; car nous ne sachons pas un homme de cœur qui consentit à accepter des fonctions qui mettent dans la nécessité de se laisser outrager impunément.

Le *National* donne les détails biographiques suivans sur Henri Leconte, dont nous avons annoncé la mort dans notre avant-dernier numéro :

Issu de parens pauvres, Leconte apprit seul plus que d'autres n'ont appris à l'expiration de leur temps de collège ; son esprit sérieux et philosophique le porta à étudier la médecine ; mais cette étude, longue et coûteuse, ne lui permettant pas de venir immédiatement en aide à sa famille, il étudia plus spécialement la pharmacie. Interne à l'Hôtel-Dieu, il y accomplit avec une rare distinction des devoirs souvent pénibles. Son modique traitement, il le donnait à sa famille ; pour elle encore, il se fit répétiteur de mathématiques, de grammaire et de belles-lettres. A l'apparition du choléra, son dévouement attira les regards de tous et du gouvernement lui-même ; il sauva bien des pauvres et bien des riches ; quand les pauvres mouraient, il partageait avec leurs familles ce qui lui restait ; et quand c'était les riches, il consolait les leurs en les conduisant vers les pauvres qu'un peu d'argent rendait au monde. Marié depuis six semaines, il perdit sa jeune femme par le choléra ; et alors il sembla que son affection pour tous s'était agrandie par la perte de l'objet d'une affection privée.

Homme d'étude, Leconte avait dû rencontrer sur sa route la politique. En juillet, à vingt ans, il obtint la croix : on lui refusa le traitement qui y était attaché, parce qu'il refusa de prêter serment. En 1831, quand la France avait encore des sympathies pour les efforts et les malheurs de la Pologne, Leconte promena dans Paris le drapeau national ; il subit pour ce fait quatre mois de prévention, fut jugé et acquitté. Rejeté en prison en février 1834, il allait sortir sans jugement, lorsque survinrent les tristes scènes des 13 et 14 avril. Leconte fut gardé pour faire foule. Il demeura en prévention dix-huit mois. Excellent camarade, aimé de tous, choisi par eux pour distribuer les fonds que rassemblaient des frères moins malheureux, Leconte souffrait déjà de la maladie de poitrine, dont les fatigues essayées à l'époque du choléra lui avaient fait ressentir les premières atteintes, et qui prit à Ste-Pélagie un caractère alarmant ; quand il lui fallut des soins, on l'envoya à la Force. Convaincu qu'aucune loi humaine n'autorisait une aussi longue détention pour un homme présumé innocent, Leconte fut un des vingt-huit prisonniers qui s'évadèrent.

Il est mort en exil, loin de son père, que ce matin nous avons vu pleurer près de nous ; loin de sa mère, qui depuis hier semble morte comme son fils ; loin de ses frères, soldats tous deux pour la France ; loin de ses sœurs, de ses anciens amis ! Il est mort sans être accompagné à sa demeure dernière par les pauvres gens qu'il a guéris ou aidés, et qui auraient été une si touchante et si noble consolation pour Leconte fermant les yeux, et pour les proches qui auraient assisté à son dernier regard !

Victime anticipée d'un arrêt qui n'est pas rendu après bientôt deux années de prévention, Leconte est mort à vingt-cinq ans.

Voici un portrait de Barras tracé par M. Thiers, ministre des fonds secrets, et convive de Grandvaux. (Voir le tome IX de l'*Histoire de la Révolution Française*.)

« Barras était un homme prodigue, débauché, paresseux, dissolu, cynique, violent et faux comme les méridionaux (1), qui savent cacher la duplicité sous la brusquerie ; républicain par position et par sentiment, mais homme sans foi politique... Celui des directeurs qui nuisait véritablement à la considération du gouvernement, c'était Barras. Il était un luxe et une prodigalité que sa participation aux profits des agens d'affaires pouvait seule expliquer.

« Les finances étaient dirigées avec une probité sévère par la majorité directoriale, et par l'excellent ministre Ramel ; mais on ne pouvait pas empêcher Barras de recevoir des fournisseurs ou des banquiers qu'il appuyait de son influence, des parts de bénéfices assez considérables. Il s'entourait, outre les gens d'affaires, d'intrigants de toute espèce et de fripons. Un cynisme honteux régnait dans ses salons. On allait à Gros-Bois se livrer à des orgies qui fournissaient aux ennemis de la république de puissans arguments contre le gouvernement. Barras, du reste, ne cachait rien sa conduite, et, suivant la coutume des débauchés, aimait à publier ses désordres. Il racontait lui-même, devant ses collègues qui lui en faisaient de graves reproches, ses hauts faits de Gros-Bois et du Luxembourg.

Le *Moniteur* donne le relevé raisonné des expériences faites dans trente départemens pour le déplacement des enfans trouvés et la suppression des tours. Il en constate les résultats favorables, et prend acte de l'opinion des conseils-généraux qui s'étaient montrés d'abord contraires à ces essais, et qui viennent de s'y rallier récemment.

« Le gouvernement dont l'attention s'est portée depuis longtemps sur le service des enfans trouvés et abandonnés, voit enfin ses soins, à cet égard, couronnés du plus heureux succès. Non seulement il est parvenu à arrêter l'augmentation de la dépense, qui

menaçait d'absorber la plus grande partie des ressources départementales, mais encore à la diminuer fortement depuis deux ans.

« Une surveillance plus active sur les établissemens charitables, par suite de la création de quatre inspecteurs des services de bienfaisance ; le système des échanges d'enfans trouvés entre les départemens, ou des déplacements dans le même département, et la suppression de plusieurs tours, ont produit ces résultats satisfaisans.

« Quelques personnes, mues par des sentimens de philanthropie fort louables sans doute, mais entièrement erronés dans leur application, se sont élevées contre l'emploi des deux dernières mesures, le déplacement et la fermeture des tours. L'expérience qui en a été faite, dans plus de trente départemens, a prouvé qu'aucun événement fâcheux n'en pouvait résulter.

« Quel malheur, en effet, peut-il arriver à des enfans sevrés, souvent âgés de plusieurs années, et auxquels ont fait faire, dans la belle saison, un voyage de quinze à vingt lieues au plus, avec toutes les précautions nécessaires pour ménager leur santé ? Dans quelques localités, l'on a même fait voyager des enfans du premier âge, comme cela a eu lieu depuis longues années pour les enfans placés sous la tutelle de l'administration des hospices de Paris ; et grâce aux soins minutieux pris par les préfets, cette mesure n'a causé aucun accident.

« Quant à la fermeture des tours, comme elle n'est point absolue, et que jusqu'à présent il en reste toujours au moins un par département, on ne doit pas craindre qu'elle occasionne des infanticides ; et c'est encore ce que l'expérience a parfaitement prouvé.

« Il faut observer d'ailleurs que tous les hospices non dépositaires reçoivent momentanément les enfans trouvés que les circonstances ne permettent pas de transporter sur-le-champ au dépôt le plus voisin, et leur prodiguent les soins qu'exige leur triste position.

« La suppression des tours doit donc faire considérablement diminuer le nombre des expositions ; car leur grand nombre, outre qu'il suggère l'idée d'abandonner les enfans, facilite encore les fraudes en permettant aux mères de suivre la trace de leurs enfans, et le plus souvent même d'en être les nourrices, et de recevoir ainsi un salaire pour remplir le premier devoir de la nature.

« Les vœux du gouvernement ont été appréciés par une grande partie des préfets, qui se sont empressés de mettre ces mesures à exécution dans leurs départemens. Ce sera faire sans doute une chose intéressante pour le public, en même temps que ce sera une occasion de rendre justice à ces fonctionnaires zélés que d'indiquer, à mesure que les renseignements parviendront au gouvernement, ceux des préfets qui se sont distingués dans cette carrière d'économie et de morale, et les principaux résultats de leurs soins.

« Nous parlerons aujourd'hui des départemens du Cantal, des Landes, de la Somme et de Saône-et-Loire, qu'administrent MM. Delamarre, Cudel, Dunoyer et Barthélemy.

« Dans le Cantal, sur 1,206 enfans soumis au déplacement, 774 ont été réclamés par leurs parens ou gardés gratuitement par leurs nourriciers, qui sont très souvent les prête-noms des familles, et il en est résulté une économie de 36,000 fr. pour ce département.

« Dans les Landes, l'exécution du déplacement est à peine commencée, et déjà le retrait de 516 enfans, sur 1,150 qui doivent changer de résidence, a produit une diminution de 23,000 fr. sur la dépense du service des enfans trouvés.

« Le département de la Somme n'a pas encore achevé l'opération du déplacement, et cependant une réduction de 77,000 fr. a été obtenue sur l'allocation ordinaire de ce service. Elle provient du retrait de 360 enfans sur les 1,130 qui devaient être déplacés, et de ce que la dépense des layettes et vétures ne sera plus désormais à la charge du département, comme cela avait abusivement lieu depuis long-temps.

« Enfin, le département de Saône-et-Loire était chargé de 1,672 enfans : 507 ont été réclamés. La dépense totale était de 120,000 fr. ; elle est réduite à 84,000 fr. Le département fera donc une économie de 36,000 fr.

« Plusieurs tours ont été fermés, cette année, dans la Somme et dans Saône-et-Loire ; un tour a aussi été supprimé en 1833 dans les Landes, et sans qu'il en soit résulté le plus léger inconvénient.

« Aucun malheur n'est venu troubler la satisfaction des préfets qui ont obtenu les heureux résultats que nous venons de mentionner. Ils sont d'autant plus précieux qu'ils ont permis à ces administrateurs de consacrer les sommes importantes provenant des économies obtenues sur le service des enfans trouvés à des travaux de première nécessité que l'insuffisance des fonds départementaux obligeait de suspendre ou de négliger.

« Les conseils généraux, appelés à émettre une opinion sur l'emploi des mesures de déplacement et de suppression des tours, l'ont généralement approuvée. Quelques-uns même, qui précédemment avaient émis une opinion contraire, ont cédé à l'évidence des faits ; et, convaincus que ces mesures n'atteignaient que des abus monstrueux, sans rien enlever au malheur véritable, ils ont fait ce qu'on devait attendre d'assemblées composées d'hommes aussi consciencieux qu'éclairés.

« Tout porte donc à espérer qu'à une époque assez rapprochée, on sera parvenu à introduire, dans le service des enfans trouvés, toutes les améliorations désirables, sans que l'humanité ait eu à déplorer la réalisation d'aucun des malheurs que l'on s'était plu à présager, d'aucune des craintes au moyen desquelles on avait tenté d'égayer l'opinion publique. »

On est fort curieux de tout ce qui concerne Fieschi ; voici un fait que nous empruntons à un livre nouvellement publié : *Histoire du royaume de Naples, par le général Colletta, depuis 1734, jusqu'à 1835*, mis en vente chez Ladvocat. Cet ouvrage est remarquablement intéressant. Il s'agit de ce Murat, abandonné par la Sainte-Alliance à laquelle il s'était donné. Ce que nous rapportons s'est passé en 1811, au moment où les conspirations des vieux Bourbons entouraient d'assassins les jeunes dynasties de Napoléon. C'est un document dont il est facile de saisir l'à-propos.

Les ennemis de Joachim étaient abattus mais non réduits à l'impuissance, et ils tramèrent une conspiration pour lui ôter la vie

(1) M. Thiers est pourtant Provençal comme Barras.

dans la première partie de chasse qu'il ferait dans la forêt de *Montedragone*, où la proximité de la mer devait faciliter leur fuite. Le chef de ce complot était un moine défrôqué appelé *Fra Gineolo* qui faisait valoir des propriétés considérables près du lieu fixé pour l'attentat, et s'était adjoint vingt-huit complices venus pour la plupart de la Sicile. Déjà on prenait les dispositions nécessaires, lorsqu'un d'eux révéla le complot au gouvernement à la condition qu'il jouirait de l'impunité. Ayant aussitôt arrêté les conjurés et saisi des armes et des papiers constatant le crime, on ordonna leur mise en jugement avec les formes *libres et ordinaires* de la justice, quoique ce fût une cause de *lèse-majesté*. Les témoignages, les pièces de conviction ayant prouvé suffisamment la culpabilité pendant le cours des débats, le procureur du roi requit la peine de mort pour sept des accusés et les travaux forcés à perpétuité pour les vingt restants. Déjà les défenseurs, sans espoir de succès, présentaient la défense, lorsque le président les interrompit pour lire publiquement un écrit du roi qui venait de lui parvenir et qui était ainsi conçu :

« Je me flattais de l'espoir que les accusés d'attentat contre ma personne seraient trouvés innocents, mais j'ai appris avec douleur que le ministère public a requis contre tous des peines graves. Bien qu'on soit porté à les croire coupables, voulant cependant conserver un rayon d'espoir sur leur innocence, je préviens l'arrêt du tribunal, je fais grâce aux accusés et ordonne qu'à l'arrivée de cet écrit on suspende le jugement et que l'on mette en liberté ces malheureux. Comme il s'agit d'une tentative insensée contre ma personne et que la sentence n'est pas encore prononcée, je ne viole pas les lois de l'état si, sans entendre le conseil de grâce, je fais usage du droit le plus important et le plus précieux de la souveraineté. JOACHIM. »

A. E.

AVIS.

Dans le courant du mois d'août dernier, Christophe Thivel, atteint d'aliénation mentale, a disparu du sein de sa famille, domiciliée dans la commune de Saint-Romain-de-Popey.

Signalement : Agé de 54 ans ; taille d'un mètre 76 centimètres (5 pieds 5 pouces) ; barbe grise, épaisse ; visage rond. Il a des ulcères aux jambes.

En cas de renseignements, les adresser à la préfecture du Rhône, division de la police.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. de Vergès.

Audience du 27 octobre. — PROCÈS DU CHARIVARI.

Le *Charivari* a publié, le 27 juillet dernier, un numéro imprimé à l'encre rouge. Ce numéro contient un seul article qui se compose de fragments empruntés à divers journaux, soit de l'opposition, soit ministériels de Paris et des départements. Ces fragments contiennent le récit de scènes relatives aux émeutes de juillet 1831, de juin 1832, d'avril 1834, aux massacres de la rue Transnonain, à l'insurrection de Lyon.

Cet article a pour titre : « Catacombes monarchiques, petite table mortuaire des *sujets* de S. M. qui ont péri victimes des erreurs de l'ordre public dressée d'après les documents quotidiens à l'occasion de l'anniversaire funèbre d'aujourd'hui 27 juillet, en témoignage des bienfaits qui sont résultés de l'ordre de choses fondé à cette époque, et devant servir de notes pour l'histoire du système pacificateur sous lequel nous avons le bonheur de mourir. »

Ce même numéro contient une lithographie qui représente une masse informe autour de laquelle sont groupés des cadavres.

Par suite de cette publication, M. Simon, gérant du *Charivari*, et M. Grégoire son imprimeur, ont comparu devant le jury, comme inculpés d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

M. Simon a déclaré qu'il n'avait pas pris connaissance du numéro incriminé, parce qu'il était alors au secret à Ste-Pélagie.

M. Grégoire, imprimeur, a déclaré et sa déclaration a été confirmée par plusieurs témoins, qu'il n'était pas à Paris le jour où le numéro incriminé a été publié.

M. Plougoulm, avocat-général, a déclaré abandonner la prévention à l'égard de M. Grégoire, mais il l'a fortement soutenue contre M. Simon.

Dans une plaidoirie très remarquable de M. Joly (de l'Arriège), avocat et ancien député, la défense de M. Simon a été éloquemment présentée.

Après les répliques de l'accusation et un quart d'heure de délibération, le jury acquitte M. Grégoire, et déclare coupable M. Simon que la cour condamne à 2 mois de prison et à 5,000 fr. d'amende.

CHRONIQUE.

On lit dans le *Bon Sens* du 27 octobre :

On assure, ce soir, que plusieurs porte-feuilles ont été remis au roi dans le conseil des ministres qui s'est assemblé cet après-midi.

— Quelques journaux annoncent, d'après des lettres d'Italie, que M. Alex. Dumas serait mort à Palerme d'une fièvre cérébrale. Nous croyons pouvoir affirmer que cette nouvelle est dénuée de fondement, et que M. Dumas se dispose à revenir sous peu de jours à Paris.

— La condescendance des doctrinaires vis-à-vis de la Sainte-Alliance s'accroît à un tel degré qu'il nous devient difficile de la qualifier. Nous avons signalé, il y a quelques jours, l'empiètement de la police lors de l'arrestation d'une quinzaine de paisibles Polonais. Aujourd'hui, nous apprenons un nouveau service rendu au beau-père du czar, le roi Frédéric-Guillaume. Un réfugié politique prussien, contre lequel la section criminelle du Kummergericht (tribunal suprême de la province de Brandebourg) avait décerné, à cause d'un prétendu délit politique, un mandat d'amener, il y a un an, et qui, depuis ce temps, continuait ses études à Paris, a reçu, ces jours-ci, la visite d'un agent de police, qui lui a remis, au lieu d'un mandat en due forme, une citation simple devant le tribunal de Brandebourg.

Questionné sur la manière dont ce document était venu entre ses mains, l'agent déclara que la légation prussienne, après avoir appris le séjour du personnage en question, s'était adressée au ministère, et que c'était par ordre supérieur qu'il était chargé de la citation. Où s'arrêtera donc le génie de nos gouvernants ? (Réformateur.)

— M. Dupin, président de la chambre des députés, est arrivé dimanche à Paris. Il a été reçu lundi par le roi en audience particulière, et il est ensuite reparti pour sa campagne de Nogent, d'où il ne reviendra que pour la rentrée de la cour de cassation.

— Le *Journal des Débats* rompt enfin le silence sur le banquet de Grandvaux, et cela pour prendre la défense de M. Thiers avec une perfidie qui dissimule évidemment une rude attaque.

La feuille doctrinaire, en effet, en présence du démenti de M. Vigier, dont elle ne fait aucune mention, ne dément elle-même aucun des faits qui ont été jusqu'ici mis en avant ; elle constate la présence de M. Thiers à ce banquet, et se contente de dire : « Les prétendus scandales dont la presse s'est tant occupée, fussent-ils cent fois prouvés, ne seraient rien auprès du scandale de faire irruption dans la vie privée et de la jeter au public. »

Puis arrive l'éloge de M. Thiers.

Le *Journal des Débats* pourrait dire ici :

Je l'embrasse, Barrhas, mais c'est pour l'étouffer.

— Nous avons expliqué pourquoi nous étions portés à croire que M. d'Etchegoyen, le nouvel élu du collège électoral de Dax (Landes) avait été nommé par les électeurs indépendants. Aujourd'hui, de nouveaux renseignements augmentent notre espoir de voir siéger l'honorable député avec les défenseurs des libertés du pays.

M. d'Etchegoyen avait été loué par le journal ministériel de Bayonne, et il a décliné aussitôt cette recommandation en adressant aux électeurs une profession de foi dans laquelle il se déclare ami du progrès et des institutions libérales. D'ailleurs le ministère portait M. Chegaray, le procureur du roi de Lyon, qui a rempli les fonctions du ministère public à la chambre des pairs dans le procès d'avril, et qui vient d'être nommé procureur-général à Orléans. La candidature de M. Chegaray, quoique chaudement appuyée par les autorités locales, s'est complètement évanouie devant les chances de ses concurrents, MM. d'Etchegoyen et de Girardin, qui tous deux avaient refusé le patronage ministériel.

A Bazas, le succès de l'élection de M. de Bryas est d'autant plus frappant que son concurrent, M. Galos, avait pris une position remarquable parmi les défenseurs des doctrines de liberté commerciale ; mais il a eu le tort d'adopter en politique la ligne du *Mémorial Bordelais* par qui il a été chaudement appuyé.

M. de Bryas était, depuis la convocation du collège de Bazas, en butte aux sarcasmes violents de M. Fonfrède, qui, dans le *Mémorial Bordelais*, proclamait hardiment à l'avance le triomphe de son compétiteur. Les électeurs lui ont donné une leçon dont il se souviendra probablement.

(Courrier Français.)

— On lit dans l'*Indicateur* de Bordeaux les réflexions suivantes qui viennent à l'appui de ce que dit le *Courrier Français* :

« L'élection de M. Bryas a causé une pénible surprise à nos adversaires ; car, de leur propre aveu, ils avaient tout mis en usage pour le triomphe de leur candidat. »

L'infailibilité de M. H. Fonfrède a été mise en défaut par le patriotisme des électeurs de Bazas. On ne croira plus tant à son influence qui n'existait que dans l'imagination de ses zélés partisans. Puisse cette déconvenue éclairer enfin l'écrivain du *Mémorial*, sur la marche de l'opinion et le discredit de son éloquence usée !

— ACADEMIE DES SCIENCES. — Comète de Halley. — M. Arago avait espéré que les secteurs lumineux vus sur le disque de la comète feraient connaître si cet astre possédait un mouvement de rotation. Le temps n'a pas été favorable pour suivre ce genre d'observations ; mais une éclaircie ayant laissé la comète visible peu avant son coucher, on vit trois secteurs brillants, ayant des dimensions différentes de celles des deux secteurs précédemment observés.

Samedi dernier, l'aspect de la comète était tout changé : plus de secteurs lumineux, un disque deux fois plus grand, bien que la comète s'éloigne de la terre, une lumière diffuse. Ceci ne permettra plus de faire les observations photométriques demandées par M. Arago, pour reconnaître si la comète possède une lumière propre.

M. Arago avait déjà fait, sur la comète de 1819, des observations à l'aide de cristaux jouissant de la double réfraction ; mais les deux images qu'il avait obtenues différaient très peu en intensité, ce qui n'annonçait pas une proportion sensible de lumière polarisée, et par suite de lumière réfléchie. Il a répété cette observation sur la comète de Halley ; mais il semble que la différence des deux images n'ait pas été considérable, puisqu'il a dû recourir à la polarisation colorée. Cette fois, la coloration des deux images, par des teintes complémentaires, a démontré que la lumière de la comète en contenait une certaine proportion de polarisée. Ce fait a été vérifié par plusieurs assistants.

M. Arago conclut de là que la comète de Halley nous envoie sa lumière par réflexion, et l'on peut penser maintenant que la comète est opaque par elle-même et nous renvoie la lumière du soleil.

Le *Réformateur* fait observer, contrairement à l'opinion de M. Arago, que deux soleils, mis en présence, nous enverraient de la lumière, dont une partie serait polarisée par réflexion, bien que ces deux astres fussent lumineux par eux-mêmes ; car rien au monde ne pourrait empêcher que la lumière de l'un ne se réfléchit sur l'autre, et que chacun nous renvoyât une portion de lumière étrangère mêlée à sa propre lumière. Or, personne ne doute que la lumière du soleil ne tombe sur la comète de Halley, et l'on n'a pas encore vu d'écran interposé ; tout le monde doit donc s'attendre à retrouver dans la lumière que nous envoie la comète, la portion de lumière solaire qu'elle réfléchit.

La question est celle-ci : Outre la lumière étrangère qui lui vient nécessairement du soleil, la comète a-t-elle ou n'a-t-elle pas une lumière qui lui soit propre ? Avez-vous vu le côté de la comète, qui n'est pas tourné vers le soleil, et y avez-vous reconnu une lumière quelconque, ou l'absence de toute lumière ? En d'autres termes, avez-vous vu des phases ? — Il est probable qu'on n'en apercevra jamais, car, en vertu de la nébulosité qui entoure cet astre, la réfraction des rayons solaires est suffisante pour éclairer le contour entier de la comète, et répandre partout un crépuscule équivalent à la clarté du jour.

— Avignon, 23 octobre. — Un bruit qu'on ne peut garantir encore tout-à-fait, mais qui ne paraît pas dénué de fondement, court depuis ce matin dans la ville.

Un propriétaire de l'arrondissement d'Apt, magistrat de-

puis 1830, et député par la grace de Dieu et l'appui de ses nombreux créanciers, avait fini par être écroué à Ste-Pélagie, à la requête de ses électeurs.

On assure que ce galant homme a, lui aussi, mystifié ses gardiens, et qu'après une évasion hardie il est parvenu à gagner la Suisse. (Idem.)

— On lit dans le *Moniteur du Commerce* :

Les gérants de plusieurs journaux littéraires se sont réunis pour adresser collectivement à M. le ministre des finances une pétition à l'effet d'obtenir l'exemption du timbre en faveur des recueils périodiques exclusivement consacrés aux sciences, aux arts et à la littérature.

Cette pétition est appuyée par un grand nombre d'académiciens, et entre autres par MM. Dupin et Lamartine.

— L'article suivant, extrait de la *Gazette universelle*, parle, comme d'un fait avéré et hors de doute, du changement survenu dans la politique du cabinet des Tuileries à l'égard de l'Espagne :

Vienne, 17 octobre.

A en juger par toutes les nouvelles que nous recevons ici de l'Espagne, les affaires y forment encore un chaos qui ne se débrouillera pas de si tôt, bien que la position de don Carlos s'améliore de jour en jour.

La réaction qui s'opère en France, et qui a eu pour premier effet de transformer le cabinet des Tuileries, hostile jusqu'alors, en ami de don Carlos, a mis un grand poids dans la balance du prétendant.

On parlait déjà, depuis long-temps, de ce changement dans la pensée politique de Louis-Philippe ; ce qui s'est passé depuis ne laisse plus aucun doute. Il n'est cependant pas probable qu'il y ait une intervention directe et prononcée, soit pour l'un, soit pour l'autre des partis qui divisent l'Espagne. On pense, du moins, qu'à l'éclair où l'on n'a traité les grandes questions que sous un point de vue général, et où l'on ne s'est occupé principalement que de renouveler l'ancienne alliance, on n'a point pris de décision à cet égard.

— Dans un fort spirituel feuilleton, le *Courrier Français* recommandait dernièrement de suivre, à l'égard des nouvelles de décès que l'on se plaît à accréditer fausement, l'exemple des administrateurs des cimetières en Allemagne ; on laisse le mort exposé nu, sur un lit de pierre, pendant trois jours, avant de l'ensevelir ; s'il n'est tombé qu'en léthargie, il se réveille ; le cordon d'une sonnette est attaché à son poignet, il sonne, et on lui prodigue les soins que réclame son état.

M. Alexandre Dumas doutait-on annonce la mort, est-il réellement décédé ? N'est-ce qu'une léthargie ? Ou bien, cette fausse sépulture n'a-t-elle été préparée que pour obtenir aux livres et aux œuvres d'un trépassé un hommage et une vogue refusée à une plume vivante ? Tout est incertain.

Saint-Omer, 23 octobre. — Tout le monde connaît la brillante renommée des andouillettes d'Aire ; un de nos concitoyens allant, il y a quelques jours, dans cette ville, voulut en faire l'essai, et en rapporta deux livres dans l'intention de régaler sa famille.

De retour à St-Omer, notre concitoyen, avant de rentrer chez lui, alla dans un cabaret pour s'y désaltérer ; et, après avoir posé son paquet d'andouillettes sur une table, il prit tant de petits verres avec quelques-uns de ses amis qui se trouvaient là, que bientôt notre gastronome s'endormit. Ses amis qui ne dorment pas veulent lui faire ce qu'ils appellent une bonne farce ; les andouillettes sont mises au feu, servies et avalées. Bientôt notre homme s'éveille et s'aperçoit à de bruyants éclats de rire qu'il est dupe d'une plaisanterie.

Le larcin est innocemment avoué : « Malheureux, s'écrie une voix terrible, qu'avez-vous fait ? Cette viande est empoisonnée ; un de mes amis me l'avait préparée pour détruire les rats de mon magasin. »

A cette révélation inattendue, tous nos farceurs pâlisent, et comme M..., par sa profession, est assujéti à avoir beaucoup de rats, on croit à son assertion. Le plaisir se changea soudain en désespoir, en cris de rage et de mort : tout est en rumeur dans le cabaret. On demande du lait, des contre-poisons à grands cris. L'homme aux andouillettes fait mine de pleurer aussi, de partager leur douleur. C'est une véritable parodie de la lugubre scène du drame de *Lucrece Borgia*.

Mais voyant que l'affaire devenait sérieuse, que les épouses, les enfants en pleurs, et les médecins arrivaient, M... leur dit après les avoir gratifiés d'angoisses pendant plus d'un quart-d'heure et riant de toutes ses forces :

« Messieurs, vous avez diné à mes dépens, et j'ai pris le café aux vôtres, nous sommes quittes. » On peut juger plutôt qu'exprimer la joie que ressentirent tous nos farceurs qui firent, en signe de réjouissance, couler alors le vin à grands flots.

(Propagateur du Pas-de-Calais.)

— Niel fils, jeune marin de la plus haute espérance, avait fait naufrage sur un point peu fréquenté des côtes que baigne la mer du Sud. Après d'incroyables efforts, il parvint à sauver, sans exception, tous ses compagnons d'infortune, et, après les avoir déposés en sûreté, il vint à bout de leur faire parvenir les vivres, les vêtements, les armes et les munitions dont ils avaient besoin pour traverser les déserts qui les séparaient encore des pays civilisés, et lui ne se réserva rien.

Maître de suivre la caravane, M. Niel, dans son excessive délicatesse, se crut le gardien obligé de la cargaison et du navire. Demeuré seul, il lutta un mois entier contre la faim, la soif, le sommeil et les tempêtes ; enfin on vint à son secours : il était trop tard. Transporté à Lima, le noble jeune homme succomba bientôt à une fièvre inflammatoire.

(Gazette du Midi.)

On écrit d'Alger, le 19 octobre :

Une rencontre a eu lieu le 6 de ce mois, au col de Ténia, entre des Arabes ennemis et l'escorte qui accompagnait le nouveau bey de Médéah, Mohammed-ben-Husseïn. Pendant que le colonel Schauenbourg, qui commandait les troupes, se consultait pour savoir si l'on devait forcer le passage (ce qui était dangereux, car on ne s'attendait pas à une attaque, et les soldats n'avaient que deux jours de vivres), l'avant-garde de sa petite armée, qui se composait en tout de deux mille hommes, fut débordée de front et sur les flancs par la cavalerie arabe. Cette avant-garde, formée de plusieurs compagnies de zouaves et du 4^e escadron des chasseurs d'Afrique, reçut le premier feu des Arabes, et l'action allait s'engager, quand, sur les instances de Mohammed-ben-Husseïn, le colonel Schauenbourg, dont d'ailleurs les instructions étaient très précises, donna le signal de la retraite ; mais l'ordre n'en arriva pas assez à temps au peloton de cavalerie d'avant-garde, qui

reçut toute la décharge d'une masse d'Arabes embusqués dans les buissons.

Le fils du général Bro, sous-lieutenant, qui le commandait, eut son cheval tué sous lui, en même temps qu'une balle lui traversa les deux cuisses. Le désordre se mit dans le peloton, dont plusieurs hommes tombèrent morts ou grièvement blessés, et bientôt le sous-lieutenant Bro se trouva entouré d'Arabes, ainsi que les soldats démontés comme lui. Malgré sa blessure, il faisait voltiger son sabre, et se défendait contre plusieurs Arabes qui avaient mis pied à terre pour lui couper la tête; il tua même d'un coup de pointe le cheval de l'un d'eux, qui voulait le piétiner; enfin, tout en résistant, il criait à ses camarades de ne pas s'aventurer à le délivrer, lorsque d'un côté, le commandant Lamoricière ayant fait diversion avec ses zouaves, le capitaine Bouard de l'autre, et la position étant moins mauvaise, le colonel Schauenbourg, cédant aux instances d'un lieutenant nommé Guillard, ami de Bro, lui permit de charger, ce qu'il fit aussitôt avec un rare bonheur et une bravoure incroyable.

Accompagné du maréchal-des-logis Maas et de son peloton, il arriva sur les gros d'Arabes qui s'apprêtaient à dépouiller et à découper leurs prisonniers, tua de sa main celui qui allait couper la tête à Bro, et bien secondé par Maas et ses soldats, il fit place nette : le maréchal-des-logis courut même après un Arabe qui fuyait, et lui abattit la tête qu'il apporta au colonel Schauenbourg. Après de vifs reproches adressés aux soldats du peloton Bro, qui avaient abandonné leur officier, le colonel déclara que Guillard et Maas avaient sauvé l'honneur du régiment.

Ce fait a marqué l'expédition : on ne s'attendait pas à ce que les Arabes opposeraient de la résistance à l'installation du nouveau bey, et l'escorte s'est repliée sur Bouffarick. Le maréchal, ayant appris ce contre-temps, en a profité pour faire sur les Annrouas qui s'étaient révoltés une diversion imprévue, qui a obtenu un plein succès.

— On lit dans le *Moniteur Algérien* :

Des capitalistes possesseurs de terrains en Afrique, des propriétaires établis à Alger, ont paru craindre de ne pas trouver toutes les facilités désirables pour y faire venir des cultivateurs.

Ce serait mal connaître les intentions du gouvernement. Il est très disposé, au contraire, à permettre ces émigrations; mais, par des raisons de haute prudence, il exige que les cultivateurs ou colons, français ou étrangers, qui viennent à Alger ou que des propriétaires y appellent, ne quittent leur pays qu'avec les ressources nécessaires pour faire le voyage jusqu'au port d'embarquement; qu'ils aient, à leur arrivée dans la colonie, des moyens d'existence suffisants pour attendre le moment où leurs travaux leur en donneront d'assurés.

Les demandes ainsi motivées qui seront adressées par des personnes connues, soit directement à M. le maréchal ministre de la guerre, soit à M. le gouverneur-général, pour être par lui transmises au ministre, seront vues avec intérêt et accueillies avec faveur.

Les cultivateurs qui rempliront ces conditions par eux-mêmes, ou par les propriétaires avec lesquels ils auront passé des engagements, obtiendront donc, sans difficulté, la permission de se rendre à Alger, et le passage sur des bâtiments de l'état.

Ils trouveront, dans la colonie, protection et sécurité pour se livrer à la culture des terres; mais ils ne doivent, dans aucun cas, compter sur les secours pécuniaires du gouvernement. Son intention déclarée est de ne point coloniser par lui-même. Il veut encourager toutes les entreprises de colonisation faites par des particuliers possédant des moyens d'exécution suffisants pour en faire présager le succès, sans prendre, à l'égard de personne, aucune responsabilité pour ces entreprises, ni pour les émigrations dont elles seraient le but ou l'occasion.

— Le 29 septembre, trois des prisonniers faits par Abd-el-Kader, au combat du 23 juin, sont arrivés à Oran. L'un est un français, grenadier au 66^e, l'autre un anglais, cantinier, et le dernier un espagnol, également cantinier. Ils sont arrivés par mer d'Azew; car c'est sur cette place qu'ils se sont dirigés en s'échappant de Mascara.

Le grenadier avait promis 50 duros à l'Arabe qui leur a servi de guide et qui avait été gagné par les deux cantiniers. Voici les renseignements qu'on a pu recueillir d'eux : Le grenadier, quoiqu'il ne fût pas armurier, travaillait à la manufacture d'armes de l'émir; il limait et polissait. La quantité d'armes qui se confectionnent dans cet établissement n'est pas de deux ou trois fusils par jour, comme on l'a dit à tort, mais seulement d'un fusil par semaine.

L'émir a reçu dernièrement une quantité considérable de poudre et de plomb qui lui est arrivée à Mascara de Maroc ou au moins de ce côté. Il ne paraît pas en ce moment s'occuper de sortir. Lorsqu'il a fait, il y a quelques semaines, l'expédition qui a si mal réussi, la convocation des cavaliers et les préparatifs ont demandé beaucoup de temps.

On a su par le grenadier les noms des autres prisonniers ou déserteurs qui se trouvaient à Mascara. Il paraît, d'après son récit, qu'une partie des individus pris au combat du 28 juin ont été dirigés sur Maroc, notamment la femme.

Le bey de Constantine, Ahmed, vient de commettre un acte d'horrible cruauté sur la tribu arabe de Beni-Mouven, voisine de sa capitale. Le cheik donné à cette tribu par Ahmed avait été assassiné l'année dernière; la tribu envoya une députation à la tête de laquelle était le fils de la victime, pour apaiser la colère du bey : celui-ci feignit de se rendre à leurs desirs; mais, il y a deux mois, Ahmed, de retour d'une expédition, s'approcha de la tribu et la fit inviter à rapprocher tous ses dours (campements) de la place occupée par ses troupes; on obéit sans défiance. Dans la nuit tous les hommes furent arrêtés, on coupa la main droite à 500 d'entr'eux; les femmes furent distribuées aux soldats du bey, après que celui-ci eut pris les plus belles pour lui-même; deux mille bœufs, trois mille moutons, quatre mille quintaux de blé et un grand nombre de chameaux furent confisqués et envoyés à Constantine.

Cet acte de barbarie a rendu Ahmed un objet d'horreur pour les tribus arabes, et les Français trouveraient peu de résistance s'ils réalisaient l'attaque long-temps projetée contre la capitale et le beylick.

— On mande d'Oran que la redoute du Figuier est terminée; ce point est célèbre par le glorieux combat qui soutint le colonel de l'Etang, commandant les chasseurs d'Afrique, alors que revenant d'une course dans l'intérieur, il vit l'infanterie qui l'accompagnait se coucher par terre d'épuisement et de soif, jeter ses armes et attendre la mort. M. de l'Etang et ses chasseurs luttèrent seuls contre les nuées d'Arabes et les écartèrent des malheureux fantassins jusqu'au moment où l'arrivée d'une colonne partie d'Oran fit cesser le péril.

La nouvelle redoute est un ouvrage en étoile, fondé sur un terrain ferme, avec escarpes verticales et des fossés profonds de 2 mètres 20 centimètres (6 pieds et demi); 300 hommes peuvent loger dans l'intérieur sous des tentes, et 2 blockaus placés dans

les fortifications renfermeront de 40 à 50 hommes chacun; ils sont armés de deux canons et peuvent en recevoir quatre.

— Le 22 septembre, les tribus alliées de la France ont enlevé aux Garabats nos ennemis une vingtaine de silos ou greniers souterrains, et apporté à Oran une quantité d'orge formant la charge de 400 chameaux.

Le 2 octobre, le général d'Arange a dû pousser une reconnaissance pour enlever d'autres silos placés à une lieue et demie de Llélat, et s'assurer si les fortifications commencées par le général Trezel existent encore.

L'arrivée des troupes de renfort est impatiemment attendue, surtout par les indigènes amis de la France, et réduits maintenant à une défensive que cependant ils soutiennent avec courage.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Pas de nouvelles d'Espagne; l'on en est encore aux lettres de Madrid du 17.

La *Gazette de France* dit qu'il faut s'attendre que de grands coups vont être frappés aux alentours de Vittoria. Le *Messenger* dit au contraire qu'il ne s'agit que d'une démonstration qui restera sans résultat.

— Le bateau à vapeur espagnol le Baléare est arrivé à Port-Vendres le 20, pour recevoir à son bord le général Mina, son épouse et sa suite. Par cette occasion, nous avons eu des nouvelles de Barcelone du 19. Cette ville était parfaitement tranquille, et, depuis l'affaire d'Olot, il ne s'était passé rien d'important, et les carlistes étaient poursuivis dans toutes les directions. L'arrestation du comte d'Espagne et de quelques chefs les avait beaucoup découragés. (*Indicateur.*)

— Il y a encore eu une escarmouche entre les deux postes de Béhobie et d'Irun, mais sans résultat important.

Don Carlos paraît décidé à brusquer les événements; il serait question d'une pointe sur Burgos. Ce ne serait, après tout, qu'un coup de désespoir, car il ne manquerait pas d'être suivi par Cordova, dont les forces sont aujourd'hui non seulement nombreuses, mais bien disciplinées.

Déjà, dans le doute de cette marche en avant, Jureguay, qui s'est rendu de Saint-Sébastien à Bilbao, va quitter cette dernière ville avec la division anglaise, aujourd'hui forte de 9,000 hommes, pour se porter sur Burango, où une forte division doit être réunie.

La nouvelle donnée de la prise de possession de Ralbas est donc non seulement fautive, mais absurde.

Il en est de même des offres faites par don Carlos à Cordova. L'entrevue qui a eu lieu entre ce chef et le général Eliot n'était relative qu'à un échange de prisonniers. (*Idem.*)

— Il est certain que M. Mendizabal s'est fait illusion, car la plupart des juntes n'ont qu'adhéré avec réserve au système promis. (*Mémorial Bordelais.*)

— On lit dans une lettre adressée au journal la *Sentinelle des Pyrénées*, à la date du 23 octobre :

Un grand mouvement vient de s'opérer dans les troupes carlistes et christines; douze bataillons commandés par Eguia et Moreno ont quitté tous les points qu'ils occupaient dans la vallée de Solana, et se sont portés sur Vittoria, qui est bloqué par les carlistes.

On assure que, le 18, des bombes ont été lancées dans la ville. Aussitôt que Cordova a appris ce mouvement, il s'est mis en marche le 19 avec 10,000 hommes, se dirigeant en toute hâte vers Vittoria par Logrono.

On assure que les carlistes se sont emparés du fort de la Puebla, situé près de Vittoria.

VARIÉTÉS.

ÉTUDES SUR LES ORATEURS DE LA CHAMBRE.

PAR M. CORMENIN.

(Extrait de la *Nouvelle Minerve.*)

J'entends frapper à ma porte, et je vois arriver, à la file l'un de l'autre, une foule de députés qui remplissent mon atelier de peinture. Ce que c'est cependant que d'être un artiste à la mode! Chacun des honorables *représentants de la France* (c'est un petit nom de moquerie qu'ils se donnent entre eux), voudrait que je fisse son portrait en pied comme ceux de MM. Guizot, Thiers, Lamartine, Dupin, Sauzet, Mauguin, O.-Barrot, Fitz-James, Royer-Collard, G. Pagès et Berryer, qu'ils ont la bonté de trouver assez ressemblants. Chacun d'eux voudrait que je le peignisse avec des traits grecs pour l'éclat de l'imagination et de l'éloquence, et avec une figure à la romaine pour la force et la grandeur du caractère. Mais, outre que ces messieurs ne sont pas tous des Romains, tant s'en faut, ni des Alcibiades, ni des Démosthènes, ils ne s'aperçoivent pas que l'été vient, que le soleil darde de ses rayons brûlants sur le plomb de mes vitraux, et que j'ai besoin d'aller reposer aux champs mes yeux et mes doigts qui se fatiguent. Je n'ai pas eu tousjours d'ailleurs à me louer de mes clients, et M. Thiers entr'autres ne s'est-il pas avisé de venir se plaindre avec cet air boudeur d'une femme coquette, de ce que je l'avais fait grimacer, comme s'il ne grimaçait pas un peu, je vous le demande! je crois, en vérité, que si je n'avais pas menacé de mettre son Excellence à la porte, elle allait, dans son dépit, brouiller toutes mes couleurs, et jeter à terre mes pinceaux. Voyez-vous le petit méchant!

Cela est d'autant plus mal à lui, qu'il sait très bien que je lui ai donné de longues séances et que je l'ai peint seulement pour avoir l'honneur de le peindre; car je n'ai pas reçu de lui, je vous le jure, un seul drachme, quoiqu'il ne lui coûtât rien assurément de me délivrer un mandat sur la cassette des fonds secrets, ainsi qu'il a eu l'honnêteté de le faire pour plusieurs barbouilleurs de mes confrères.

Au surplus, M. Thiers m'a donné mieux que de l'argent, il m'a donné la vogue. On vient, de toutes parts, me demander à voir son portrait et celui de M. le président Dupin qui a des bontés pour moi et qui m'accordera, je l'espère, la permission de mettre au bas de mon enseigne : *Timon, peintre de la chambre.*

Je demande bien pardon aux honorables députés qui encombrent mon atelier, si je les fais attendre. Je conçois qu'ils doivent être très pressés de retourner dans leurs départements, où ils vont recevoir les bénédictions des populations reconnaissantes, et je serais désolé de retarder les glorieux épanchements de leur patriotique allégresse. Mais quand Rubens, Raphaël et David auraient eux-mêmes broyé mes couleurs, quand je peindrais à la fois des deux mains, quand j'en aurais quatre, je ne pourrais aujourd'hui, Messieurs, vous mettre sur la grande toile. Je me vois obligé de réduire, malgré moi, votre majestueuse figure aux proportions d'une silhouette, et je vous prierai de serrer ce croquis dans votre portefeuille de voyage.

Un peu de patience, Messieurs, et du silence! car vous faites du bruit comme si vous étiez à la chambre! Ne forcez donc pas ainsi l'entrée de mon atelier, et ne présentez pas toutes vos têtes en même temps. Encore une fois, Messieurs, un peu de patience et du silence! Chacun de vous viendra poser à son tour devant moi.

Attention, Messieurs! je vais faire l'appel nominal.

M. ARAGO.

Homme européen, rare et énergique démocrate; orateur chaleureux, professeur célèbre par la clarté admirable de ses expositions, et qui devrait bien nous expliquer pourquoi les savans et surtout les académiciens inclinent vers le pouvoir absolu. Serait-ce qu'ils sont absorbés par le spectacle de cette unité motrice qui régit l'immensité de l'univers, et par ces lois d'un ordre constant et impérieux qui président à la composition et à la décomposition de tous les phénomènes de la nature? M. Arago devrait bien nous donner la solution de ce problème.

M. RUGEAUD.

Orateur au-dessous de tout ce qu'on peut dire; ministériel au-dessus de tout ce qu'on peut dire.

Le général Bugeaud parle comme on parle dans les casernes, et il marche, ses pistolets entre ses dents, comme on marcherait à l'assaut.

Son éloquence sent la poudre à caou; elle est tatouée, et ressemble à ces figures bizarres que les militaires injectent sur leur avant-bras, et qui n'ont ni queue ni tête. Souvent il brusque sa harangue, saute à trois pas, et se trouve à la fin sans avoir fait d'exorde. Une autre fois, il s'élance à la tribune, posera un principe et descendra sans conclure. Il ne discute pas, il s'emporte, et il vous lâchera à bout portant une bonne grosse brutalité. Eh bien, tant mieux! j'aime encore plutôt ces façons d'agir, que je n'aime ces orateurs doucereux qui vous enveloppent de leurs ailes toutes gluantes, et dont les hypocrisies affilées vous percent sans qu'on les voie.

On s'est moqué des comices agricoles, dont le général Bugeaud a été le plus actif et le plus efficace promoteur. Je ne m'en moque pas, moi, car c'était au moins une proposition utile, et je me demande souvent quelle a été au contraire l'utilité pratique de tant de magnifiques parlementages dont j'ai les oreilles rebattues! Bonnes œuvres passent beaux discours.

M. DEVAUX.

M. Devaux est en quelque sorte banni de l'auditoire législatif par un empêchement d'oreille. Il y siège, mais il n'y suit plus les débats. Il sait les bonnes raisons, mais il ne les dit point. Il vote encore, mais il ne discute plus. Il est présent à la délibération par sa pensée, mais non plus par l'action parlementaire : c'est dommage. C'était un esprit étendu sans être vague, pénétrant sans être subtil. C'était un jurisconsulte sensé et profond. Ses discours surnageront dans l'immense naufrage des harangues de tribune. Ils resteront comme des modèles de précision, de force et de clarté. Il y avait dans M. Devaux une remarquable puissance de dialectique et un bon goût de style qui ne se voient guère parmi les légistes, la plupart diffus et trainants. M. Devaux avait une cervelle parfaitement organisée.

M. CHARLES DUPIN.

La manufacture de Saint-Gobin vient de couler une glace monstre d'un seul morceau ayant 195 pouces de hauteur sur 128 pouces de large. Il ne faudrait pas à M. Charles Dupin une feuille de papier de dimension moindre pour écrire, d'une écriture fine et serrée, sans blanc ni marge, chacun de ses rapports.

On dit que c'est lui qui a fourni le modèle des plumes de Perry, qui sont d'un acier fin et bien trempé, qu'on ne taille jamais, et avec lesquelles il peut écrire depuis l'aube du jour jusqu'au coucher du soleil sans perdre une minute.

On assure également que la presse à bras ne marchant pas assez vite pour le suivre, on a été obligé d'inventer la presse à vapeur. Grâces soient rendues à M. Charles Dupin d'avoir été l'heureuse occasion de cette découverte! aussi la presse à la vapeur n'a-t-elle pas été ingrate, et depuis ce temps là ne fonctionne-t-elle presque que pour lui.

Ne dites pas à M. Charles Dupin que l'érudition n'est point toujours du raisonnement, et qu'en traitant la question de l'indemnité américaine, il pouvait se dispenser de nous entretenir des doges de Venise, des suffètes de Carthage, du sénat de Rome, des cortès d'Espagne, et du grand Turc. Ne lui dites pas que les mots ne sont point des idées, qu'on pourrait mettre en dix pages ce qu'il met en cent, que vous ne connaîtrez pas mieux le budget de la marine, parce qu'il vous aura appris combien il entre de clous et de chevillettes dans les flancs d'un vaisseau, de combien de brins de chanvre se forment les gros cables, et ce qu'il faut de grains de sel pour saupoudrer les hisseurs des matelots. Ne lui dites pas que lui, qui est philanthrope, devrait avoir un peu plus de pitié de ces pauvres compositeurs de l'imprimerie royale, qui épuisent leurs casiers, passent des nuits blanches, et maigrissent à vue d'œil, pour mettre en lumière, sur beau papier de chine, les élucubrations de son cerveau. C'est plus fort que lui, il ne peut retenir le

flux de son éloquence dévoyée. Il faut qu'il parle, parle, parle. Le prurit de l'in-quarto le démange; il faut qu'il imprime, imprime, imprime.

M. Charles Dupin cumule les mots, ce qui est stérile pour nous, et les emplois, ce qui est productif pour lui. Il est, en France, à peu près tout ce qu'on peut y être; il y a l'emploi d'ingénieur, l'emploi de membre de l'amirauté, l'emploi d'académicien, celui-ci double, l'emploi de professeur au conservatoire, l'emploi de conseiller-d'état, l'emploi de député, l'emploi de rapporteur inamovible du budget de la marine, l'emploi d'attacher à sa boutonnière des brochettes de croix, et l'emploi de baron, de haut baron. Il est, aux Colonies, délégué sans travail, mais non sans appointements. Il est, en Suède, chevalier des ordres du royaume, et les voyageurs qui viennent d'Italie, disent que le pape lui réserve in petto le chapeau de cardinal, à cause, vous savez, de ce fameux sermon sur les évêques qu'il a si bien prêché.

Je ne désespère pas même qu'on ne le mette un jour au rang des saints, afin qu'il puisse cumuler les joies du Paradis avec les joies de notre vallée de larmes.

Outre ce bagage de croix, de dignités, d'emplois, de diplômes, de rubans, d'épées, de plumes de Perry, de galons, d'habits, de sacs d'argent et d'oripeaux de toute espèce dont M. Charles Dupin marche affublé, décoré, chargé, accablé, et qui pendillent et traînent de toutes parts, il a ses livres, ses cartes, ses plans, ses manuscrits, ses projets d'amener la mer à Paris, ni plus ni moins qu'on peut la voir au Havre, et ses études sur Démosthènes, qui n'étaient pas le plus bavard des orateurs.

Je ne voudrais pas cependant dire trop de mal de M. Charles Dupin le savant, d'abord parce que j'aurais mauvaise grace à me moquer des savans, ne l'étant en aucune façon, ensuite parce que, après tout, les hommes du mérite de M. Charles Dupin sont rares dans tous les pays; je ne serais même pas fâché, entre nous, de cumuler, non pas autant d'emplois, mais autant de science, et je changerais volontiers d'être Timon pour être Charles Dupin. Mais j'aimerais mieux encore être Monsieur son frère.

M. DUCOS.

M. Ducos a les yeux pleins de feu. Sa figure est pâle et contemplative. Il a du girondin dans la pompe et le coloris de son langage. Il fait parler son cœur avec une religieuse abondance, et les mots sacrés de conscience, de vertu, de patrie, s'échappent onctueusement de ses lèvres. On voit qu'il se berce avec complaisance dans la vague de ces grandes et flatteuses images, et qu'il aime à s'enivrer du son de ses propres paroles. Je crains qu'il n'y ait plus d'imagination et de tendresse d'âme dans son talent, que de logique. M. Ducos a quelque chose de candide qui touche et qui plaît. Il a les entrailles et l'organe d'un orateur.

M. Dufaure.

Ce jeune député est l'aide-de-camp de M. Odilon-Barrot. Il va, les jours de bataille, porter les ordres de son général, et il caracole sur les ailes de l'opposition dynastique. Il soutient les troupes fatiguées et il protège leur retraite. C'est un colonel de grosse cavalerie: son arme est l'argumentation, et il excelle à la manier. Il maîtrise les questions de droit; il les prend par tous les bouts; il les divise, les sépare, les déplace en quelque sorte et les nettoie à fond. Il a beaucoup grandi et il grandira encore, parce qu'il a un talent solide et vrai; il ne lui manque, pour être éloquent, qu'un peu plus d'inspiration, et il trouvera cette inspiration dans son âme honnête et pure.

M. DUPONT (de l'Eure).

Espèce de Romain, mais des meilleurs temps de la vieille Rome. Honnête sans ostentation et sans prudence. Républicain par ses principes, par ses mœurs, par son caractère et par ses vertus. Autre paysan du Danube, simple, franc, brusque jusqu'à la rudesse, incommode aux flatteurs, plaçant à la cour et dans un sénat corrompu la cause de l'épargne et de l'égalité. Jugement à visière droite, et qui ne se laisse pas arrêter sur son chemin par les belles phrases, le sophisme des parades et l'hypocrisie des protestations. Esprit qui brille à un aussi haut point par l'exquis de son bon sens que d'autres par l'éclat de leur éloquence. Personnage rare dans tous les temps, dans un temps surtout où les apostats de l'honneur et de la liberté marchent effrontément dans le mépris, et posent eux-mêmes sur leurs fronts des couronnes d'or. Homme enfin auquel il n'aura manqué, pour que sa vertu eût je ne sais quoi de parfait et d'achevé, qu'un peu de proscription, que cependant je ne lui souhaite pas.

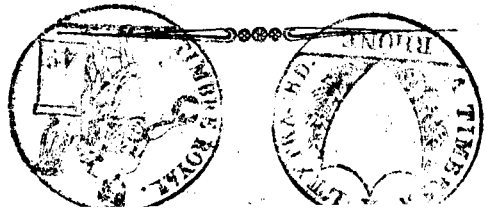
M. DELABORDE.

Personnage excellent, courageux à l'occasion, philanthrope tous les jours. Spirituel, charmant, bon, naïf, qui ne se souvient pas de ce qu'il a dit, et qui croit ce qu'il imagine. Par exemple, il pousse la distraction jusqu'à prétendre qu'il y a eu une révolution de juillet, qu'il en est sûr, bien sûr, qu'il en jurerait par tous les dieux. Et si vous le pressez, il vous dira même qu'il y était, et l'an de grâce, et le mois, et le jour, et l'heure, et que cette révolution était bien belle, et qu'on l'avait coiffée d'un panache tricolore; et qu'on la chantait sur toute sorte d'airs, et qu'on lui promettait un avenir glorieux. Il y croit: c'est sa folie. Pauvre homme!

M. DUSSERÉ.

C'est lui qui disait, à propos du classement d'une route départementale, que « le doute empêche les consciences d'être sûres de rien. » O La Palisse!

(La suite au prochain numéro.)



PAR BREVET D'INVENTION.

PATE DE REGNAULT AÎNÉ, pharmacien,

Rue Caumartin, n° 45, au coin de la rue Neuve-des-Mathurins,

AUTORISÉE PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI.

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, toux, coqueluches, asthmes, enrouemens et des maladies de poitrine les plus invétérées. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.) Dépôts à Amplepuis, chez M. Ardouin, pharmacien; à Belleville, chez M. Giroux, pharmacien; à Cours, chez M.; à Lyon, chez M. Boitel, pharmacien, rue Lafont, n° 24; à Tarare, chez M. Michel, pharmacien; à Villefranche, chez M. Voiturel; à St-Symphorien, chez M. Briant, pharmacien. (1483)

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 octobre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1484) Le samedi trente-un octobre mil huit cent trente-cinq, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers agencemens de magasin d'épicerie, tels que banquettes, balances, mouffles, corps de rayonnages avec et sans tiroirs,

Et de marchandises telles que sucres, cafés, savons, huiles, pâtes de gènes, fruits confits, eau de fleur d'orange, et autres articles. DEMARE.

Dimanche, 1^{er} novembre prochain, neuf heures du matin, en la commune de Sainte-Foy-les-Lyon, lieu de la Mulatière, il sera procédé à la vente au comptant d'une voiture en bon état, dite Omnibus, deux chevaux hors d'âge, harnais, etc., le tout saisi. (1485)

ANNONCES DIVERSES.

(1482) A VENDRE. — 1° Un domaine situé sur la commune de Vergisson et en partie sur celle de Davayé, canton sud de Mâcon, à deux petites lieues de cette ville, composé d'une belle maison de maître, de bâtimens d'exploitation, cours, jardins, verger, renfermant des pièces d'eau alimentées par une source qui ne tarit jamais, 6 pressoirs, 12 caves, caves voûtées pouvant contenir 8 à 900 pièces de vin, vignes produisant les meilleurs vins blancs du pays, prés à regain bien arrosés, terres susceptibles d'être plantées, bois taillis et futaie: le tout réuni, et en très bon état, contenant 35 hectares 71 ares 13 centiares (ou 902 coupées mesure locale); la vente de ce domaine aura lieu en l'étude de M^e Courteau, notaire à Mâcon, le 29 novembre 1885, heure de midi;

2° Un domaine situé sur la commune de St-Clément, à un quart de lieue sud de Mâcon, sur le bord de la grande route allant à Lyon, et composé d'une petite maison d'habitation, avec bâtimens d'exploitation, cours, jardins potager et d'agrément, terres labourables et prés à regain, le tout en bon état et contenant 9 hectares 41 ares 82 centiares (ou 236 coupées);

3° Et un autre petit domaine situé aussi sur la commune de St-Clément, proche le précédent, et composé de bâtimens d'exploitation et de 5 hectares 20 ares (ou 131 coupées, mesure locale) de terres, vignes et prés à regain.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements et pour traiter, à M^e Courteau, notaire à Mâcon.

(1479) A VENDRE. — Un très grand et très beau cheval de carrosse, allant très bien seul et à deux, âgé de six à sept ans, fortement membré, bai-zain.

S'adresser rue Royale, n° 23, maison Roux.

(1479) A PLACER dans le département du Rhône. — 12,000 f. à rente viagère, à 10 p.0/0 sur deux têtes âgées, l'une de 68 ans, et l'autre de 74.

S'adresser à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

(1481) A LOUER de suite ou à la Noël. — Un appartement boisé et parqueté composé de cinq grandes pièces. Rue Sirène, n° 3, au 2^{me} étage.

(1484) Il a été perdu le 23 octobre dans la rue Grôlée, une feuille de route, appartenant au sieur Astier (Michel), soldat au 2^e régiment d'infanterie de la marine royale. La rendre au bureau du journal.

LA CONVERSATION

EN LANGUES

ALLEMANDE, ANGLAISE ET ITALIENNE,

MOYEN NOUVEAU

POUR APPRENDRE SANS LIVRE ET EN TRÈS PEU DE TEMPS A PARLER LES LANGUES SUSDITES.

Si donc je n'entends pas ce que signifient les paroles, je serai barbare à celui qui parle, et celui qui parle me sera barbare.

(1. Cor. xiv, 11.)

Deux cours (ceux de 7 à 8 heures du matin et de 8 à 9 heures du soir) sont déjà en activité. Il est loisible pour chacun d'assister gratuitement à plusieurs leçons avant de souscrire. On peut ainsi s'assurer des progrès que d'autres élèves ont déjà faits, et apprécier la méthode par ses résultats.

La nature des leçons est telle que les progrès d'un individu ne seront nullement gênés par le nombre de ceux qui partagent la leçon.

Tableau des heures:

LEÇONS D'ALLEMAND.
De 6 à 7 heures du matin,

* De 10 à 11 heures du matin,
De 9 à 10 heures du soir.

LEÇONS D'ANGLAIS.

De 7 à 8 heures du matin,
* De 11 à 12 heures du matin,
De 3 à 4 heures après-midi,
De 8 à 9 heures du soir.

LEÇONS D'ITALIEN.

De 8 à 9 heures du matin,
* De 12 à 1 heure après-midi,
De 7 à 8 heures du soir.

Les heures de 10 à 1 heure après midi, marquées d'un astérisque, sont exclusivement réservées pour les dames.

Les leçons se donneront tous les jours, sauf le dimanche et le jeudi.

La rétribution se paie mensuellement et d'avance.

On donne aussi des leçons dans les pensions et dans les maisons particulières.

S'adresser, pour les renseignements ultérieurs, au local des leçons, place St-Pierre, n° 2, à l'entresol, et pour des prospectus, chez M. Laurent, libraire, place St-Pierre, n° 1. (1480)

Syphilis

ET

Maladies Cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF de séné,

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que: BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENTS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALES, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ÉRUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitemens infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France.

On fait des envois. (Affranchir.)

(1256 17)

Spectacles du vendredi 30 octobre.

GRAND-THÉÂTRE.

Une Camarade de Pension, vaud.—Le Grenadier de l'île d'Ebe drame.

GYMNASSE LYONNAIS.

Gustave III, opéra.

BOURSE DE PARIS du 28 octobre.

Il y a eu aujourd'hui une baisse assez marquée relativement aux cours de clôture d'hier. Les spéculateurs se sont beaucoup occupés de nouvelles politiques. Quelques-uns ont affirmé qu'il y avait scission ministérielle au sujet des affaires d'Espagne, et que M. Thiers avait offert sa démission.

Cinq pour cent,	108f 90	108f 90	108f 70	108f 90
— fin courant,	108f 90	108f 90	108f 80	108f 85
Quatre pour cent,	99f			
Trois pour cent,	81f 80	81f 80	81f 55	81f 55
— fin courant,	81f 90	81f 90	81f 55	81f 65
Rentes de Naples,	99f 45	99f 45	99f 35	99f 35
— fin courant,	99f 45	99f 45	99f 35	99f 35
Rentes perpétuel.,	34 33	34 34		
Emprunt cortès,	2170			
Act. de la banque,	1210			
Quatre canaux,				
Caisse hypothec.,				
Emprunt d'Haïti,				



V. PENICAUD,
Rédacteur, l'un des Gérans.